

**COURVILLE, Serge et Serge LABRECQUE, avec la collaboration de Jacques FORTIN. *Seigneuries et fiefs du Québec : nomenclature et cartographie*. Québec, CELAT et Commission de toponymie, 1988. [v]-202 p.**

André LaRose

Volume 42, numéro 4, printemps 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/304748ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/304748ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

LaRose, A. (1989). Compte rendu de [COURVILLE, Serge et Serge LABRECQUE, avec la collaboration de Jacques FORTIN. *Seigneuries et fiefs du Québec : nomenclature et cartographie*. Québec, CELAT et Commission de toponymie, 1988. [v]-202 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 42(4), 611–615.  
<https://doi.org/10.7202/304748ar>

COURVILLE, Serge et Serge LABRECQUE, avec la collaboration de Jacques FORTIN. *Seigneuries et fiefs du Québec: nomenclature et cartographie*. Québec, CELAT et Commission de toponymie, 1988. [v]-202 p.

*Seigneuries et fiefs du Québec* est un ouvrage de référence portant sur deux aspects négligés de la réalité seigneuriale: la cartographie et la toponymie des seigneuries.

Dans la première partie, Serge Courville retrace l'histoire de la cartographie des seigneuries et présente neuf cartes anciennes faisant voir l'évolution du découpage territorial du Québec en seigneuries. Dans cette étude, l'auteur souligne entre autres que le souci de cartographier l'ensemble des seigneuries est venu assez tard. Il montre en effet que, vers 1790, l'administration avait du mal à bien localiser et à bien délimiter les seigneuries. De 1794-1795 aux années 1830, l'effort de cartographie s'est néanmoins précisé. À la fin du régime seigneurial, cependant, la cartographie des seigneuries s'était simplifiée au point de ne plus donner qu'un vague aperçu de la géométrie seigneuriale. Les cartes choisies rendent compte de cette évolution. Judicieusement sélectionnées parmi une trentaine, ces cartes ont pour auteurs Gédéon de Catalogne (1709), John Collins (1790), Samuel Gale et Jean-Baptiste Duberger (1795), Samuel Holland (1802), William Vondenvelden et Louis Charland (1803), Joseph Bouchette (1815 et 1831), Thomas Devine (1853) et, finalement, A.-E.-B. Courchesne (1923).

En les comparant l'une à l'autre, on constate que les limites seigneuriales n'étaient pas figées. On le voit d'autant mieux que Serge Courville a eu la bonne idée de transposer à la main, sur un même fond de carte, les renseignements figurant sur les cartes choisies, plutôt que de reproduire les cartes telles quelles. Effectuée avec la collaboration de quatre étudiants, cette transposition a permis de ramener à la même échelle et à la même projection des données cartographiques très disparates. La lecture et la comparaison des cartes s'en trouvent donc facilitées. Le résultat a ensuite été réduit par procédé photographique pour fin de publication. Pour ne pas surcharger les cartes, on a mis des numéros à la place des noms. Il suffit de se reporter à l'index des désignations toponymiques qui accompagne les cartes pour savoir sous quel nom a été désignée telle ou telle entité seigneuriale sur chacune des cartes. Cet index permet d'ailleurs de faire le lien entre l'évolution de la cartographie et celle des noms des entités seigneuriales.

La seconde partie de l'ouvrage est l'oeuvre de Serge Labrecque. Employé à la Commission de toponymie, l'auteur présente ici une partie du mémoire de recherche qu'il a rédigé sous la direction de Serge Courville. Sa contribution prend la forme d'un corpus toponymique des entités seigneuriales. Ce corpus occupe d'ailleurs les trois cinquièmes de l'ouvrage. J'y ai compté 449 notices; celles-ci portent sur 294 seigneuries, 26 fiefs, 117 arrière-fiefs, un marquisat, un comté, trois baronnies, une châtellenie et quatre arrière-arrière-fiefs. Le corpus comprend également deux notices-synthèses, l'une énumérant les entités seigneuriales de la ville de Québec et l'autre, celles de Trois-Rivières.

Chaque notice comporte un nombre variable de rubriques. Sous le nom de l'entité seigneuriale, on trouve d'abord un renvoi à l'index des désignations toponymiques de Serge Courville; viennent ensuite une liste des variantes orthographiques rencontrées dans les ouvrages consultés; la localisation de l'entité, c'est-à-dire le nom de la division de recensement à laquelle elle appartient et le numéro du feuillet de la carte topographique où elle se trouve. À cela s'ajoutent, lorsque l'information recueillie le permet, un historique succinct de la seigneurie, un commentaire et une liste de particularités: c'est là où l'on signale, le cas échéant, que l'entité a été détachée d'une autre ou rattachée à une autre, ou encore, qu'elle comporte une ou des sous-entités.

Cette compilation a été effectuée à partir de ce que l'auteur appelle les «grands inventaires des XIXe et XXe siècles», c'est-à-dire des listes trouvées dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale* (1852) et dans le *Traité du domaine* de Jean Bouffard (1921); de l'*Inventaire des concessions en fief et seigneuries* de Pierre-George Roy (1927-1929) et du *Manuel des fiefs et seigneuries* d'A.-E.-B. Courchesne (1923), qui est en fait un atlas inédit des seigneuries, suivi d'un index. En parcourant la bibliographie de Serge Labrecque, j'ai cependant été surpris de constater que l'auteur n'avait pas eu recours aux *Cadastrés abrégés des seigneuries*. Or, il aurait dû le faire. À mon avis, c'est même par là qu'il aurait fallu commencer. Compilés en vue d'évaluer les droits lucratifs des seigneurs par suite de l'abolition du régime seigneurial, ces cadastres, publiés en sept gros volumes, brossent un tableau complet de l'aire seigneuriale à la fin des années 1850.

Les cadastres abrégés auraient d'abord permis à Serge Labrecque d'éviter des omissions et des confusions. En les parcourant systématiquement, j'ai relevé 14 noms d'entités seigneuriales qui auraient mérité une notice. Ce sont: pour le district de Montréal, les seigneuries de Clauss, des Îles-de-Varennés (que l'auteur confond avec Varennes), de Repentigny, de Saint-François-le-Neuf (que l'auteur confond avec Saint-Charles) et de Saint-Michel-et-de-la-Trinité, ainsi que le fief Hébert (que l'auteur assimile à la seigneurie de Varennes); pour le district de Trois-Rivières, les fiefs Haut-Boc et Marie-Anne; pour le district de Québec, les seigneuries du Gouffre, des Plaines (ou Legardeur) et Saint-Roch-des-Aulnaies, de même que les fiefs Villemay et Lafrenaye (ce dernier ne figurant qu'à titre de variante onomastique des seigneuries Gagné et Gamache); enfin, une seigneurie de la Couronne, celle de Sillery, a aussi été omise dans le corpus. Signalons en outre que dans la notice-synthèse consacrée aux entités seigneuriales de Québec, il conviendrait d'ajouter les noms de Coulonge, Monceaux, Sillery et Sainte-Ursule; dans celle de Trois-Rivières, par ailleurs, deux fiefs font défaut: le fief Haut-Boc ainsi qu'un fief sans nom, situé en banlieue et appartenant à la Couronne.

La consultation des cadastres abrégés aurait aussi permis à Serge Labrecque d'enrichir son corpus toponymique de quelques variantes onomastiques et orthographiques. Je mentionnais il y a un instant le nom de la seigneurie des Plaines ou Legardeur; au nombre des variantes orthographiques, on pourrait par ailleurs citer l'exemple des formes *Bayeul*, dans le cas du fief de Bailleul, *Dumesnil* pour l'arrière-fief de Mesnu, ou *Pachevigny*, au lieu de Pachirini. Dans un autre ordre d'idées, les cadastres abrégés auraient aussi fourni au compilateur un instrument pour faire la critique du travail de Courchesne, qui, comme le souligne Serge Courville, n'est pas sans défaut. En utilisant les cadastres abrégés, le compilateur aurait également été amené à se poser des questions sur le choix de ses génériques. Ce qu'il appelle *seigneurie* s'appelle parfois *fief* dans les cadastres abrégés (ou l'inverse); entre fiefs et arrière-fiefs, la terminologie ne concorde pas toujours non plus. C'est un aspect de la désignation des entités seigneuriales qui n'a pas été suffisamment fouillé.

Serge Labrecque dit avoir normalisé les noms de seigneuries en vue de faciliter la consultation (p. 75). À mon avis, c'est un objectif qu'il n'a pas atteint parfaitement. À preuve, la consultation du corpus est parfois malaisée, faute de renvois ou de table des variantes onomastiques. Certaines seigneuries en effet ont plus d'un nom. Or le compilateur n'en retient qu'un seul pour fin

de classement. Par conséquent, si un lecteur se demande par exemple à quelle seigneurie correspond l'appellation *Caldwell's Manor*, il risque de chercher longtemps avant de tomber sur Foucault. Certains classements me semblent par ailleurs un peu curieux. Ainsi, la Petite-Nation ne se trouve pas à la lettre P mais à la lettre L; la seigneurie du Tremblay est à la lettre D et non à la lettre T. Inversement, la seigneurie Demaure est à la lettre M (Maur, seigneurie de) et celle de Laprairie, à la lettre P, sous Prairie-de-la-Madeleine.

Une autre chose que l'on remarque en parcourant la nomenclature des seigneuries, c'est la présence ou l'absence de la préposition *de* (ou de ses dérivés) entre le générique (seigneurie, fief, etc.) et le spécifique, ou nom propre de l'entité. Dans les documents historiques, effectivement, les deux formes se rencontrent, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient interchangeables. Je suis donc surpris de constater que, dans plusieurs cas, la forme retenue par la Commission de toponymie ne concorde pas avec celle qu'on trouve dans les cadastres abrégés, qui me semble la forme courante. Ainsi, par exemple, dans le cas des seigneuries de Berthier, Rigaud, Bourchemin, Sabrevois, Saint-Denis, Saint-Sulpice et j'en passe, la Commission ne met pas de *de*, alors que dans les cadastres abrégés, il y en a un. Dans le cas de seigneuries portant le même nom, comme Saint-Michel, la Commission met un *de* dans un cas et n'en met pas dans l'autre. Comment s'y retrouver?

Un examen attentif des noms de seigneuries permet également de constater que les règles d'écriture des noms composés manquent de simplicité. Elles sont par conséquent difficiles à retenir. Ainsi, par exemple, la Commission de toponymie voudrait qu'on écrive la seigneurie de l'*Île-Jésus* avec *i* majuscule et trait d'union; l'arrière-fief *Marianne-Gabrielle-Renaud Dubuisson* avec traits d'unions entre les trois premiers éléments, mais sans trait d'union entre *Renaud* et *Dubuisson*. Dans le cas de l'arrière-fief *Roger Des Colombiers*, enfin, non seulement il n'y a pas de traits d'union, mais il y a un *d* majuscule à *Des*. On se demande pourquoi la Commission tient tant à nous compliquer l'existence. Bernard Pivot échouerait à la dictée!

Les notices, on l'a dit, comprennent également des historiques et des commentaires. Entre les deux, cependant, la différence de nature n'est pas toujours très claire. Toutefois, c'est l'absence de références qui gêne davantage ici. Dans certains cas, par ailleurs, — ceux de Beauharnois et Plaisance, par exemple — on note également des inexactitudes. À ce chapitre, donc, Serge Labrecque a été trop ambitieux: la rédaction de notes à caractère encyclopédique sur chaque entité seigneuriale est une tâche qui dépassait le cadre d'un mémoire.

En terminant, je ne relèverai pas ici les coquilles et les fautes de français qui émaillent le texte. Je ferai néanmoins observer aux éditeurs que le choix d'un portrait de famille sur fond de scène villageoise pour illustrer la couverture ne me paraît pas judicieux. Ce thème, en effet, n'a aucun rapport avec le contenu de l'ouvrage.

L'histoire des découpages seigneuriaux reste à faire, note Serge Courville dans *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIXe siècle* (p. xi). En faisant connaître aux chercheurs la représentation qu'en avaient les cartographes anciens, l'auteur a jalonné le terrain. En constituant un corpus toponymique, Serge Labrecque a fait lui aussi un exercice utile, même s'il n'est

pas sans faille. Utilisé avec caution, son corpus rendra service. En dépit des réserves exprimées ici, l'ouvrage nous fait progresser dans la connaissance des seigneuries. En le refermant, on se prend même à souhaiter que des recherches plus approfondies mènent à la publication d'un dictionnaire des seigneuries. Dans l'intervalle, on saura gré à Serge Courville et Serge Labrecque d'en avoir jeté les bases.

*Institut québécois de recherche sur la culture  
Hull*

ANDRÉ LaROSE